Rapport annuel

2000-2001

ORDRE des HYGIÉNISTES DENTAIRES du QUÉBEC

102-01533

Mission

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec assure la protection du public en surveillant l'exercice de la profession. L'Ordre favorise le développement professionnel des hygiénistes dentaires du Québec, soutient le leadership de ses membres en matière d'enseignement et d'éducation et encourage l'atteinte de l'excellence dans l'exercice de la profession. L'Ordre assure le respect de normes élevées par l'entremise d'exercices et d'éthique professionnelle que ses membres s'engagent à respecter à l'amélioration de la santé buccodentaire des Québécois.

Vision

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec vise :

- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]

Objectifs stratégiques 1998-2001

[illegible]

- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]

Montréal, le 29 mai 2001

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
HÔTEL DU PARLEMENT
Bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le vingt-sixième rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions du Québec*, couvre la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2001.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Paul Bégin

Montréal, le 29 mai 2001

Monsieur Jean-K. Samson, président
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
800, place D'Youville, 10e étage
Québec (Québec)
G1R 5Z35

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le vingt-sixième rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions du Québec*, couvre la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente,

Johanne Côté, H.D.

Montréal, le 29 mai 2001

Monsieur Paul Bégin
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le vingt-sixième rapport annuel de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions du Québec*, couvre la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération et de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Johanne Côté, H.D.

Bureau des administrateurs

Présidente :	Johanne Côté, H.D.	(régions 14 et 15)
Administrateurs :	Agathe Bergeron, H.D.	(régions 04 et 17)
	Ghislaine Bergeron, H.D.	(régions 02 et 10)
	Danielle Bonenfant, H.D.	(régions 05 et 16)
	Lucie Bonin, H.D.	(régions 05 et 16)
	Gisèle Choquette, H.D.	(régions 05 et 16)
	Annie Deguire, H.D.	(régions 06 et 13)
	Francine Demeules, H.D.	(régions 01, 09 et 11)
	Annie Lapointe, H.D.	(régions 06 et 13)
	Belle-Shéba Lavoie, H.D.	(régions 05 et 16)
	Julie Nadeau, H.D.	(régions 03 et 12)
	Elaine Picard, H.D.	(régions 06 et 13)
	Paule Trépanier, H.D.	(régions 07 et 08)
	Van Vu, H.D.	(régions 03 et 12)
	un poste vacant	(régions 02 et 10)
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec :	Pierre Brazé, CA, CGA	
	Louise Carpentier	
	Marie-Claude Giraudo	

Comité administratif

Présidente	Johanne Côté, H.D.
Vice-présidente	Agathe Bergeron, H.D.
Trésorière	Gisèle Choquette, H.D.
Administratrice	Annie Deguire, H.D.
Administrateur nommé	Pierre Brazé, CA, CGA

Personnel du siège social

Directrice générale et secrétaire	Suzie Prince, M.B.A., Adm.A. (jusqu'au 30 mars 2001)
	Dominique Derome, CMA (depuis le 30 mars 2001)
Coordonnateur des services professionnels	Éric Henry, LL. B., B.A.A. (jusqu'au 10 novembre 2000)
	Lynne-Renée Houle, B.A. (depuis le 29 janvier 2001)
Inspecteurs-enquêteurs	Denyse Brouillard, H.D. (poste aboli en septembre 2000)
	Carolle Bujold, H.D.
Secrétaire administrative	Mireille Beaudry
Technicien à la comptabilité	Walter Barbosa
Commis-réceptionniste	Marlène Lambert
Secrétaire	Nadine Caron
Secrétaire-commis affectée à l'inspection professionnelle	Christianne Trahan

de la présidente

La présidente exerce un droit de surveillance générale sur les affaires de l'Ordre, préside les réunions des membres du Bureau et du comité administratif ainsi que les délibérations à l'occasion des assemblées générales annuelles et en coordonne les travaux. Elle est le porte-parole de l'Ordre et est responsable des dossiers à caractère politique.

Le présent rapport annuel, le 26e de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, a été préparé en conformité avec le Code des professions et le Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Voici un sommaire des activités de notre Ordre, accomplies durant l'exercice couvrant la période 2000-2001.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 1998-2001

Toutes nos activités sont principalement guidées par la planification stratégique adoptée en 1998.

Premièrement, l'Ordre a mis l'accent sur l'établissement de rapports avec les personnes du ministère de l'Immigration afin de mieux connaître la clientèle immigrante. Cette étape franchie, de concert avec notre plan stratégique, nous offrirons nos services en tant que professionnels de la prévention dentaire afin de combler les besoins spécifiques de cette clientèle en matière d'information. Ce but peut être atteint par des moyens variés, soit par l'utilisation de fiches éducatives, ou encore par de brèves séances d'information présentées par les hygiénistes dentaires ayant adhéré à notre banque de références professionnelles, ou finalement par l'entremise des hygiénistes dentaires œuvrant en CLSC.

Deuxièmement, en poursuivant un autre objectif du plan stratégique, nous avons également établi des premiers contacts avec des professeurs de la faculté de médecine dentaire de l'Université Laval. Le but est d'étudier la faisabilité d'une présentation de notre part aux étudiants en médecine dentaire afin de démontrer la valeur ajoutée de notre profession au sein de l'équipe dentaire. Ce projet sera davantage développé au cours du prochain exercice.

RÉFORME DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

À la suite du dépôt du projet de réforme le 26 novembre 1999 par la ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, Mme Linda Goupil, l'OHDQ a rencontré à deux reprises le Dr Roch Bernier, président du comité de travail pilotant le 6e projet s'intitulant « Moderniser l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines ». Au cours de ces rencontres dites consultatives et qui se sont avérées fort intéressantes, nous avons pu expliquer la problématique spécifique de notre profession face à la réglementation et suggérer différentes solutions envisageables. Ultérieurement, ce groupe de travail a rencontré tous les ordres des secteurs concernés afin de faire état de leurs premiers constats ; voici les principales constatations :

- Tous les professionnels admissibles à un ordre devraient en faire partie;
- L'interdisciplinarité est un moyen de collaboration privilégié par l'ensemble des intervenants;
- Il est opportun et même pour certains urgent de clarifier les champs d'exercice et les activités professionnelles;
- Il y a lieu de remplacer le mécanisme de délégation d'actes qui apparaît désuet et inefficace;
- Il existe un décalage important entre les compétences acquises dans le cadre de la formation de base des professionnels et les besoins du milieu.

Évidemment, ce processus est très long, mais je peux vous assurer que nous sommes actifs dans cet important projet et que nous vous tiendrons constamment au courant de son évolution.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Le 21 septembre 2000, j'ai eu une rencontre avec le Dr Bernard Laporte, dentiste-conseil au M.S.S.S., afin de discuter des dossiers que nous avons en commun. La collaboration entre l'OHDQ et le ministère étant toujours excellente, ces rencontres favorisent l'entente mutuelle.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice 2000-2001, nous avons rencontré à plusieurs reprises Me Jean-K. Samson et Mme Sylvie De Grandmont, respectivement président et vice-présidente de l'Office des professions du Québec. Ces rencontres visaient à l'élaboration des pistes de solutions pour améliorer notre réglementation et à assurer que, dans le cadre de notre mission de protection du public, tous les actes de médecine dentaire délégués soient confiés aux hygiénistes dentaires exclusivement.

Ce dossier nous préoccupe beaucoup et demeure une priorité pour l'OHDQ. Évidemment, nos membres seront tenus au courant de son évolution.

ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

Les échanges entre l'OHDQ et l'Ordre des dentistes du Québec se font sur une base régulière. De plus, des séances de travail

ont débuté en fin d'exercice afin de mettre à jour la délégation d'actes tout en respectant le champ de nos compétences et en assurant la protection du public. La vice-présidente de l'Ordre, M^me^ Agathe Bergeron, la nouvelle directrice générale, M^me^ Dominique Derome et moi-même représentons l'Ordre au cours de ces négociations.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Comme il est requis, l'Ordre a participé aux activités du CIQ, autant en assistant aux réunions régulières qu'aux forums de la direction générale, de l'inspection professionnelle, des syndics et de la formation. De plus, les délégués de l'OHDQ ont assisté à une journée de formation organisée par le CIQ, laquelle s'intitulait « La formation continue et l'amélioration de la compétence ». Cette séance d'information nous a permis d'approfondir nos connaissances à ce chapitre et constitue un atout majeur dans l'éventualité où nous devrions élaborer une politique de formation continue obligatoire.

COMITÉ PROVINCIAL DES HYGIÉNISTES DENTAIRES EN SANTÉ PUBLIQUE

Notre banque de références professionnelles est toujours active. Je tiens à remercier M. Marcel Langlois, H.D., président du comité provincial, pour son étroite et précieuse collaboration dans ce projet ainsi que tous les hygiénistes dentaires exerçant en CLSC.

ASSOCIATION CANADIENNE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

Comme par les années passées, il y a toujours des échanges cordiaux entre l'ACHD et l'OHDQ. Tout au long du mois d'octobre, et plus précisément lors de la semaine de l'hygiène dentaire, une vaste campagne de promotion de notre profession s'est déroulée à travers le Canada. Cette campagne promotionnelle a été produite par l'ACHD, et l'OHDQ a assuré la traduction française du matériel. De plus, l'Association canadienne des hygiénistes dentaires n'a pas dérogé à sa bonne habitude et a encore participé à titre d'exposant au congrès de l'OHDQ, à Saint-Hyacinthe.

COLLÈGES OFFRANT LE PROGRAMME EN TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE

• Échange entre l'Ordre et les collèges

Comme depuis quelques années, nous avons rencontré en juin dernier, les huit coordonnateurs des collèges offrant la formation en techniques d'hygiène dentaire. Lors de cette rencontre, tous les sujets d'intérêt ont été abordés. Comme à l'accoutumée, cette rencontre a été fort intéressante.

• Évaluation de la Commission de l'Agrément Dentaire du Canada

Trois collèges ; soit ceux de Trois-Rivières, Chicoutimi et de l'Outaouais ont été soumis à l'évaluation de la Commission de l'Agrément Dentaire Canadienne. Un représentant de l'OHDQ a assisté à chacune de ces visites afin de s'assurer du respect de la réglementation.

• Tournée des cégeps

Naturellement, la tournée des cégeps demeure toujours une activité très importante de l'Ordre. Lors de cette tournée, nous rencontrons habituellement les étudiants de 1re année ainsi que les finissants du programme en techniques d'hygiène dentaire. À cette occasion, nous informons les futurs hygiénistes dentaires du rôle et de la mission de l'OHDQ, ainsi que des devoirs et des obligations dévolus à tout professionnel.

CONCLUSION

Ainsi se termine ma troisième année à titre de présidente de l'OHDQ. Ce fut une année encore une fois remplie de mandats fort intéressants et très stimulants.

L'événement qui m'a sûrement le plus marquée a été, sans l'ombre d'un doute, ma rencontre avec D^re^ Esther Wilkins, dans le cadre de notre congrès à Saint-Hyacinthe, en octobre dernier. D^re^ Wilkins, qui est l'une des pionnières de notre profession, a su raviver la flamme de notre fierté à exercer la profession d'hygiéniste dentaire. Elle a été très généreuse de sa personne et sa présence a été le moment magique de notre congrès.

En terminant, je tiens à remercier l'équipe du siège social de l'Ordre. Tous les membres de l'équipe sont vraiment extraordinaires et ont toujours su m'épauler dans l'exécution de mon mandat. Pour eux, la profession d'hygiéniste dentaire est vraiment très importante et ils ne ménagent aucun effort afin qu'elle obtienne tout le respect qu'elle mérite. J'exprime ma plus sincère et vive gratitude à chacun d'entre vous; vous êtes très précieux pour moi. Merci pour tout !

Dans un même ordre d'idée, je tiens à remercier M^me^ Suzie Prince, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, pour tout le travail accompli au sein de l'OHDQ. Après avoir occupé les fonctions de directrice générale et secrétaire durant plus de six ans, M^me^ Prince a choisi de relever de nouveaux défis et, conséquemment, de nous quitter. Je lui souhaite beaucoup de joie et de bonheur, autant dans sa vie personnelle que professionnelle. Tout au long de son mandat à l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, M^me^ Prince a démontré une estime et une loyauté sans faille envers la profession d'hygiéniste dentaire et, au nom de tous, je lui exprime notre plus vive reconnaissance.

Pour conclure, je vous assure que tout au long du prochain exercice, nous allons faire la démonstration aux décideurs que les hygiénistes dentaires sont, sans équivoque, les professionnels les plus compétents en matière de prévention et d'éducation en santé dentaire, aptes à assurer la protection du public.

La présidente,

Johanne Côté

Johanne Côté, H.D.

de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre

La directrice générale et secrétaire assume la planification, l'organisation, la direction, la coordination et le contrôle des opérations, des activités et des services du siège social de l'Ordre. À cet égard, elle assure une utilisation efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières de l'Ordre afin de lui permettre d'accomplir sa mission première : la protection du public. Elle soutient les activités de la présidente, du Bureau des administrateurs, du comité administratif et des différents comités de l'Ordre.

Pour l'exercice s'échelonnant du 1er avril 2000 au 31 mars 2001, les principales activités de l'OHDQ se résument comme suit:

ACTIVITÉS DU BUREAU

Le Bureau des administrateurs a tenu cinq réunions régulières échelonnées sur six jours et une réunion extraordinaire sous forme de conférence téléphonique.

À l'issue de ces réunions, quelque 182 résolutions ont été adoptées. Ces dernières se répartissent dans les catégories suivantes :

Équivalence de diplôme ou de formation :	36
Délivrance de permis :	15
Radiations du tableau :	0
Administration générale :	94
Affaires des comités :	37
Réglementation :	0

Parmi les résolutions relatives aux affaires des comités, 25 concernaient le comité d'inspection professionnelle. Par ailleurs, le Bureau a approuvé les 29 recommandations de ce comité, telles que soumises en page 12 du présent rapport annuel.

ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le Comité administratif s'est réuni à huit reprises dans le cadre de ses réunions régulières.

Au cours de ces rencontres, il a adopté 26 résolutions pour fins d'approbation par le Bureau. Celles-ci portaient sur des recommandations touchant l'administration générale et le placement médiatique.

ACTIVITÉS DE GESTION INTERNE

GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

C'est avec beaucoup de fierté que je vous présente les résultats financiers pour l'exercice 2000-2001. Cette année encore, la gestion financière rigoureuse et le contrôle serré des dépenses de l'OHDQ auront permis de dégager un excédent des revenus sur les dépenses appréciable, totalisant 186 946 $. Dans un contexte où le nombre d'activités et de projets croît constamment, le financement d'organismes externes à même les fonds de l'OHDQ augmente sans cesse et le montant de la cotisation des membres demeure le même depuis six ans, l'excédent dégagé témoigne sans l'ombre d'un doute des efforts importants déployés par tous les membres de l'organisation pour contrôler les dépenses. Ainsi, cette année encore, nous avons assisté à la multiplication des foyers d'innovation, et ce, pour chacun des services et chaque activité. L'effondrement des marchés financiers en cours d'exercice aura cependant légèrement assombri les résultats escomptés au chapitre du rendement des placements à court terme. Le ralentissement de l'économie et la baisse des taux d'intérêt décrétée par la Banque du Canada en fin d'exercice auront certes un impact sur les rendements du compte courant constitué en grande partie de valeurs obligataires à courtes échéances. Cependant, une stratégie de placement et de gestion agressive du portefeuille de réserve adoptée en cours d'exercice aura permis à l'Ordre d'obtenir de généreux rendements et d'atteindre un sommet inégalé à ce jour au niveau des revenus provenant de ses placements. Plusieurs nouveaux outils financiers ont été ajoutés à la gamme de valeurs mobilières et monétaires du portefeuille de l'Ordre. Cependant, bien que l'Ordre ait déjà bénéficié des retombées de cette nouvelle stratégie au cours des derniers mois, ce n'est vraiment qu'au cours du prochain exercice que

les efforts consentis porteront fruit. La direction générale doit accorder beaucoup d'importance aux placements, car ils constituent un levier de premier ordre pour l'organisation. Une gestion prudente et conservatrice doit être effectuée, le risque devant être restreint à son minimum, car aucune perte ne peut être envisagée. Par conséquent, le marché boursier est exclu des placements potentiels.

Je termine mon deuxième mandat à la direction générale avec beaucoup de satisfaction et de fierté eu égard à la gestion financière de l'organisation. Sur le plan financier, un virage à 180 degrés a été effectué au cours des six dernières années. L'Ordre, qui plaçait tous ses actifs dans les CPG à la caisse populaire du quartier, il y six ans, est maintenant un investisseur avisé sur les marchés financiers et sait tirer profit des conjonctures économiques pas toujours clémentes. Le compte chèque de l'organisation rapporte le même taux d'intérêt que les CPG de cinq ans, le compte courant est constitué de valeurs obligataires et coupons détachés et le compte de réserve est constitué de placements de première qualité regroupés sous sept grandes familles : COPR'S, sociétés en commandite, parts de fiducie, acceptations bancaires, titres hypothécaires, papier commercial et bons du trésor.

De plus, le montant de la cotisation a baissé substantiellement passant de 320$ en 1994-1995, à 300$ en 1995-1996, à 245 $ en 1996-1997 et est maintenu à ce niveau depuis six ans bien que les charges que l'Ordre doit assumer augmentent d'année en année. Enfin, l'excédent des revenus sur les dépenses accumulé depuis six ans totalise 545 264 $. Ce surplus doit servir à financer des activités et des actions stratégiques et permettre à l'organisation de maintenir le montant de la cotisation annuelle à son niveau actuel pour plusieurs années encore. Fait intéressant à noter à ce chapitre : on peut lire dans la dernière analyse effectuée par le Conseil interprofessionnel du Québec que la cotisation de l'OHDQ incluant la prime de l'assurance responsabilité professionnelle est la 5e moins élevée de tout le système professionnel, derrière celle de l'Ordre des infirmiers et infirmières comptant 66 351 membres (cotisation de 169.79$), des infirmiers (ères) auxiliaires comptant 16 617 membres (cotisation de 154.51$), des ingénieurs comptant 42 136 membres (cotisation de 190.90$) et des technologistes médicaux comptant 2 469 membres (cotisation de 203.30 $). Si on tient compte du nombre de membres et des services et activités offerts, l'OHDQ se distingue. À cela s'ajoute le peu d'employés de la permanence versus le budget et le nombre de membres, la quantité de projets réalisés et d'activités organisées ainsi que le taux de participation aux activités atteignant 42 % des membres. Nous pouvons donc être tous très fiers du niveau d'efficacité et d'efficience atteint.

Enfin, afin de connaître en détail la situation financière de l'Ordre, vous êtes invité à consulter les états financiers qui figurent dans le présent rapport.

ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR

En juillet 1994, les premiers ministres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'éliminer ou de réduire les obstacles interprovinciaux à la libre circulation des travailleurs, des biens, des services et des capitaux en signant l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Le chapitre 7 de cet Accord traite de la mobilité de la main-d'œuvre et vise à garantir aux travailleurs qualifiés du Canada l'accès aux emplois dans l'ensemble du pays. Soucieux de respecter les dispositions prévues au chapitre 7 de l'ACI, les directeurs généraux des neuf organismes qui réglementent la profession d'hygiéniste dentaire au Canada ont entamé des négociations en janvier 1999 qui se poursuivent. Au cours du dernier exercice, deux réunions ont eu lieu, soit une à Calgary en juin 2000 et une seconde à Ottawa en mars 2001. Au terme de ces deux rencontres, les directeurs généraux des différents organismes réglementant la profession à travers le pays ont convenu d'améliorer l'examen national en hygiène dentaire et de faire possiblement de cet examen une condition de mobilité d'une province à l'autre. N'étant pas habilité légalement à ajouter de nouvelles conditions à celles qui sont exigées présentement pour avoir accès à la profession au Québec, l'OHDQ ne pouvait accepter cette proposition. L'OHDQ a cependant proposé à ses homologues canadiens de leur démontrer l'équivalence entre les épreuves synthèses des collèges québécois et l'examen national. Les travaux se poursuivront au cours des prochains mois afin qu'une entente soit ratifiée et que des mécanismes d'accommodement soient développés au besoin.

CONGRÈS

Au chapitre de la formation continue, le dernier exercice a été marqué par la tenue du congrès. Quelque 693 hygiénistes dentaires ont profité de cet événement pour actualiser leurs connaissances. Les participants ont grandement apprécié l'activité, et je profite de la présente pour souligner le travail remarquable effectué par les employés du siège social et le comité de formation continue et professionnelle dans l'organisation de cette activité.

ATELIER PRATIQUE SUR LA CAMÉRA INTRABUCCALE

L'OHDQ s'est associé à la société Patterson Dentaire Canada inc. pour offrir une deuxième activité de formation continue aux membres au cours de l'exercice 2000-2001. Ainsi, en plus du congrès, les hygiénistes dentaires de la province ont eu la possibilité de participer à un atelier pratique sur la caméra intrabuccale, lequel a été offert à Montréal et à Québec de janvier à mars 2001. Huit sessions ont été présentées, et l'atelier de trois heures a connu, une fois de plus, un vif succès. Je profite de la présente pour remercier notre partenaire, la conférencière, le comité de formation continue et professionnelle et le personnel de l'OHDQ pour cette réussite.

MISE À JOUR DU SYSTÈME INFORMATIQUE

Le dernier exercice a été marqué par une importante mise à jour du système informatique de l'OHDQ qui datait de 1995. En effet, l'Ordre s'est doté des plus récents équipements disponibles sur le marché en renouvelant son parc informatique. En plus du renouvellement des équipements, l'Ordre a effectué une analyse des progiciels de gestion des membres disponibles sur le marché et des logiciels utilisés par les organisations du secteur pour conclure qu'aucun outil ne pouvait offrir autant de flexibilité et de performance que le logiciel de gestion des membres mis au point pour l'OHDQ par une firme conseil en 1995. L'OHDQ a alors mandaté une firme d'experts afin d'effectuer une analyse des besoins et identifier les possibilités de développement futur pour l'application et sa migration. Selon les conseillers de la firme *Imagina*, l'investissement effectué par l'Ordre dans son système informatique au cours des cinq dernières années a été hors de tout doute fort rentable. L'Ordre a bénéficié d'équipements et de logiciels très performants répondant à ses besoins à un coût modique. Les besoins de l'organisation ayant évolué et les technologies également, une mise à niveau est maintenant requise. Ainsi, fort de l'analyse effectuée, un plan de développement du logiciel a été dressé et sa mise à niveau devra s'effectuer au cours des prochains mois.

SITE INTERNET

Au cours du dernier exercice, la directrice générale a dressé un ambitieux plan de développement pour le site Internet de l'Ordre, qui est opérationnel depuis le 1er avril 1999. Ce site à vocation éducative regorge de conseils pour toute la population et appuie le travail d'éducation et de sensibilisation des hygiénistes dentaires. Si nous voulons maintenir son haut niveau d'achalandage, nous devons lui offrir régulièrement une cure « coup d'éclat » ! Le plan de développement adopté par les administrateurs prévoit des mises à niveau à court, moyen et long terme. À ce jour, une mise à jour des informations a été effectuée, une nouvelle page d'accueil dessinée, plusieurs fonctions de la section « Offres d'emploi et de service » ont été ajoutées et l'architecture modifiée. Dans quelques semaines, des articles et des hyperliens seront ajoutés. Le plan de développement inclut également un volet à long terme, soit le commerce électronique avec les membres et les partenaires qui devra faire partie de notre réalité quotidienne dans un avenir plus ou moins rapproché. Les choix stratégiques qui nous permettront d'être fonctionnels demain doivent être arrêtés aujourd'hui. Les membres pourront donc éventuellement s'inscrire aux activités de formation continue, valider leur formulaire de cotisation et mettre à jour leurs coordonnées via notre site Internet.

L'Ordre encourage fortement les hygiénistes dentaires à utiliser les nouvelles technologies et se fait un devoir d'assurer une veille technologique. Les nouvelles technologies bouleversent les façons de faire traditionnelles, et ce, tant au niveau des télécommunications qu'en ce qui concerne les traitements dentaires. Nul doute que l'évolution technologique constitue un défi fort stimulant, et l'OHDQ se fait un devoir d'assurer le développement professionnel des hygiénistes dentaires en cette matière.

SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

Bien que l'OHDQ n'ait pas de service des communications, les activités dans ce secteur ont été nombreuses et diversifiées. La direction générale a assumé ces fonctions et, malgré des ressources humaines, matérielles et financières limitées, l'OHDQ a su se démarquer admirablement bien à ce chapitre. Si un effort particulier a été effectué l'an dernier pour sensibiliser les aînés, cette année la clientèle cible a été les jeunes familles. Ainsi, au cours du dernier exercice, la directrice générale a conclu une entente de partenariat avec les *Productions Manic* afin que l'Ordre puisse bénéficier d'une fenêtre dans toutes les éditions des revues *Junior*, *Bébé* et *Grossesse* pour l'année. Dix articles, dont l'attrayante mise en page a été conçue par notre graphiste, ont ainsi été rédigés. Cinq d'entre eux ont déjà été publiés à ce jour; les autres le seront au cours des cinq prochains mois.

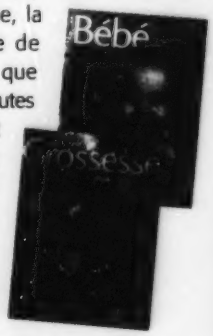

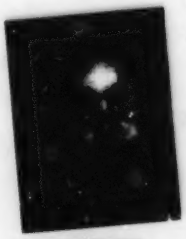

De plus, une autre entente de partenariat a été conclue avec la revue *Le Bulletin* produite par le *Regroupement des Centres de la Petite Enfance de la Montérégie*. Cette revue de très grande qualité est distribuée à plus de 12 000 exemplaires à tous les Centres de la Petite Enfance de la Montérégie et aux parents des enfants qui les fréquentent. L'entente permet à

l'Ordre de publier un article dans chacune des trois éditions de l'année. Un article a déjà été publié et les deux autres le seront au cours des sept prochains mois.

En plus, dans le cadre du mois de la santé dentaire, l'Ordre a publié un article d'une page dans le numéro d'avril 2001 de la revue *Enfants Québec* dans le but de sensibiliser les parents à la carie du biberon.

Enfin, afin de souligner avec éclat le mois de la santé dentaire et promouvoir l'activité provinciale, l'Ordre distribua plusieurs communiqués de presse et articles aux journaux locaux et régionaux de la province.

dentaire a été distribué à plus de 171 000 exemplaires, et l'OHDQ a reçu un important flot d'éloges et d'appels de la part du public. Cet outil éducatif, conçu conformément à la planification stratégique 1998-2001 de l'Ordre, conforte et outille les hygiénistes dentaires qui multiplieront les interventions auprès de cette clientèle présentant malheureusement une santé buccodentaire déplorable. De nombreux exemplaires de cet outil éducatif ont été distribués tout au long de l'exercice et ont soutenu bon nombre d'hygiénistes dentaires dans des projets spéciaux conçus pour cette clientèle.

Tous ces projets permettent aux Québécois et Québécoises d'améliorer leur santé buccodentaire et celle de leurs enfants, d'accroître la visibilité et le rayonnement de la profession et de conforter l'hygiéniste dentaire à titre de référence professionnelle pour le public.

CONCEPTION DE MATÉRIEL ÉDUCATIF POUR LE PUBLIC

Au cours du dernier exercice, l'OHDQ a poursuivi la production d'outils éducatifs pour le public qu'elle avait entamée il y a maintenant cinq ans. Ce matériel soutient l'intervention de l'hygiéniste dentaire auprès de la population et conforte les hygiénistes dentaires à titre de référence professionnelle pour le public. Ainsi, cette année, l'OHDQ a conçu une fiche éducative sur la carie du biberon, une fiche éducative sur la succion du pouce, un dépliant sur l'entretien des prothèses dentaires et a effectué la mise à jour de sa fiche éducative sur le fluor. À ce jour, l'OHDQ a créé dix-sept fiches éducatives et six dépliants traitant de différents sujets, un cahier de jeux pour enfants, des cartes d'éruption des dents, une bande dessinée présentant l'hygiéniste dentaire, un document promotionnel, une affiche-plafond éducative, un carnet de santé dentaire pour les aînés, un répertoire de livres pour enfants traitant des dents, un cahier éducatif, des tablettes de référence et des cartes professionnelles pour les hygiénistes dentaires. Ainsi outillé, l'hygiéniste dentaire peut multiplier ses interventions auprès des différentes clientèles, accroître les connaissances du public eu égard à la santé buccodentaire, offrir à la population rejointe un complément d'information de qualité et assurer le rayonnement de sa profession.

CARNET DE SANTÉ DENTAIRE POUR LES AÎNÉS

Au début de l'exercice, soit en avril 2000, l'OHDQ a produit puis inséré un carnet de santé dentaire pour les aînés dans la revue *Le Bel Âge*. Coloré et abondamment illustré, ce carnet de santé

MISE À JOUR DU CAHIER ÉDUCATIF

Au début de l'exercice, soit en avril 2000, l'OHDQ lançait la troisième édition du cahier éducatif. Cette nouvelle édition à tirage limité de 1 000 exemplaires a connu une vive popularité. En effet, les membres et partenaires ont grandement apprécié la mise à jour effectuée et l'ajout de sections. À ce jour, plus de 450 exemplaires de cette nouvelle édition ont été vendus. Sincères remerciements à M^me^ Gisèle Choquette pour la réalisation de cette mise à jour.

DÉPLIANT PROMOTIONNEL POUR LE SECTEUR PUBLIC

Conformément à sa planification stratégique 1998-2001, l'Ordre a débuté, en fin d'exercice, la conception d'un dépliant promotionnel de la profession pour le secteur public. Ce dépliant sera une offre de service pour tous les décideurs du secteur public et fait état de la valeur ajoutée des hygiénistes dentaires pour répondre aux besoins de la collectivité. Ce dépliant promotionnel devrait voir le jour au cours du prochain exercice.

RÉGLEMENTATION

La modification du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de formation pour la délivrance d'un permis* de l'OHDQ est toujours à l'étude.

ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au 31 mars 2001, aucun dossier de réclamation n'était sous enquête. Quant aux primes, elles s'établissaient à 8 $ par membre actif. De plus, comme à chaque année, l'Ordre a procédé à un appel d'offres auprès de plusieurs compagnies d'assurances et courtiers afin de pouvoir bénéficier de la meilleure couverture pour ses membres au moindre coût possible. Après une analyse des offres reçues et une

négociation avec les différents soumissionnaires, la compagnie *La Capitale* a été retenue. Ainsi, un nouveau courtier et une nouvelle compagnie d'assurances offriront la couverture d'assurance-responsabilité professionnelle pour les membres l'an prochain. La couverture demeure la même que par le passé mais les primes diminueront, permettant ainsi à l'Ordre de faire une économie substantielle.

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Au cours du dernier exercice, l'OHDQ a aboli un des deux postes d'inspecteur-enquêteur et a dû, par conséquent, laisser partir M^me^ Denyse Brouillard, H.D., avec grand regret. De plus, le coordonnateur des services professionnels ayant quitté l'organisation en novembre 2000, l'Ordre a accueilli M^me^ Lynne-Renée Houle à ce poste. Enfin, après avoir oeuvré pendant sept ans au sein de l'organisation, je quitte l'Ordre à la fin de l'exercice, soit au terme de mon deuxième mandat à la direction générale de l'Ordre. Je quitte bien à regret mais motivée par la désir de relever de nouveaux défis. M^me^ Dominique Derome me succédera au poste de directrice générale et secrétaire à compter du 30 mars 2001.

ALBUM DU 25^e^ ANNIVERSAIRE

À la fin de l'exercice, un album souvenir soulignant les vingt-cinq ans d'histoire de l'hygiène dentaire au Québec a également été produit. Ce recueil a été conçu expressément pour rendre hommage aux centaines de pionnières de la profession et pour léguer aux nouveaux et futurs hygiénistes dentaires une parcelle de leur histoire.

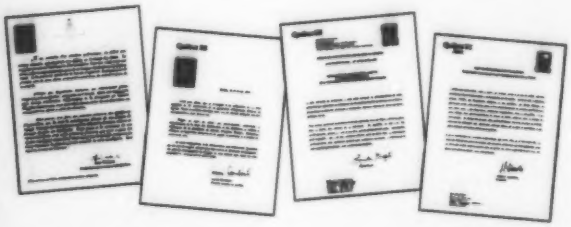

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION AU TABLEAU

En vertu des articles 45, 45.1, et 46 du *Code des professions du Québec,* les formulaires d'inscription au tableau des membres ont été transmis aux membres à la mi-janvier 2001. Chaque membre devait valider l'information transmise par l'Ordre puis compléter le formulaire.

OFFRES D'EMPLOI ET DE SERVICE

Le service de référence de même que celui des offres d'emploi et de service sont offerts par l'intermédiaire de la revue *L'Explorateur*, du système de messagerie vocale de l'Ordre et du site Internet de l'OHDQ. Ces outils de recrutement sont offerts gratuitement aux employeurs et à coût minime pour les agences de placement.

CONCLUSION

Je ne saurais conclure mon sixième et dernier rapport annuel sans remercier et rendre hommage aux bénévoles et aux employés de l'Ordre, qui effectuent quotidiennement un travail remarquable.

Hommage aux bénévoles œuvrant au sein des différents comités qui offrent généreusement temps, compétences et talents au bénéfice de la profession. Sincères remerciements à chacune de ces personnes qui garantissent la vitalité de l'Ordre et participent au développement de la profession.

Hommage aux employés du siège social, qui assurent quotidiennement l'atteinte des objectifs fixés. L'OHDQ a la chance de compter sur une équipe bien charpentée. Compétents, dévoués et solidaires, les employés travaillent sans relâche. Je tiens à leur témoigner ma plus profonde reconnaissance et toute ma gratitude pour leur contribution remarquable et l'appui inconditionnel qu'ils m'ont offerts pendant toutes ces années.

Je quitte l'organisation avec le sentiment du devoir accompli mais le cœur toujours rempli d'espoirs et d'attentes pour cette profession. Il est éminemment souhaitable que la profession possède tous les outils pour avoir pleinement charge de son destin, pour réaliser entièrement sa mission de prévention auprès de tous les groupes de la population et pouvoir contribuer de façon optimale à l'amélioration de la santé buccodentaire de tous les Québécois et Québécoises, notamment ceux à besoins particuliers et mobilité réduite. Les demandes de mise à jour du cadre réglementaire et législatif de la profession ne peuvent rester lettres mortes. Je souhaite vivement que les prochaines années soient les années où le Québec aura décidé de profiter de façon optimale de la formation et des compétences des hygiénistes dentaires et qu'enfin la profession puisse s'affranchir du cadre réglementaire limitatif qui gène son développement.

Servir la profession a été un privilège et je conserverai de ces années de précieux souvenirs.

La directrice générale et secrétaire,

Suzie Prince, M.B.A., Adm.A.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Surveiller l'exercice de la profession par les membres suivant un programme de surveillance générale adopté par le Bureau.

Ainsi, le programme 2000-2001 a été approuvé par le Bureau en janvier 2000 et publié à l'intention des membres dans le Mots d'Ordre de février 2000 comme suit :

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres en application du programme de surveillance générale déterminé et par enquête particulière de compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres;
- Favoriser chez le membre une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel et une bonne maîtrise des lois et règlements qui régissent sa profession;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Bureau, le cas échéant;
- Suggérer des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les déficiences observées.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Procéder à la visite de 600 membres répartis dans toute la province selon les critères de sélection établis;
- Offrir au membre visité des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public;
- Élaborer des programmes de surveillance de façon à ce que chaque membre soit soumis à l'inspection à tous les cinq ans;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Développer des outils permettant l'auto-appréciation et le développement professionnel du membre.

Année	Nombre de visites effectuées

Région	Nombre de visites
TOTAL	562

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Surveiller l'exercice de la profession par les membres suivant un programme de surveillance générale adopté par le Bureau.

Ainsi, le programme 2000-2001 a été approuvé par le Bureau en janvier 2000 et publié à l'intention des membres dans le Mots d'Ordre de février 2000 comme suit :

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres en application du programme de surveillance générale déterminé et par enquête particulière de compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres;
- Favoriser chez le membre une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel et une bonne maîtrise des lois et règlements qui régissent sa profession;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Bureau, le cas échéant;
- Suggérer des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les déficiences observées.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Procéder à la visite de 600 membres répartis dans toute la province selon les critères de sélection établis;
- Offrir au membre visité des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public;
- Élaborer des programmes de surveillance de façon à ce que chaque membre soit soumis à l'inspection à tous les cinq ans;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Développer des outils permettant l'auto-appréciation et le développement professionnel du membre.

Nombre de visites de surveillance générale effectuées depuis 1993

Année	Nombre de visites effectuées
[illegible]	93
[illegible]	302
[illegible]	500
[illegible]	918
[illegible]	655
[illegible]	690
[illegible]	719
[illegible]	562

Programme de surveillance générale [illegible]

Région	Nombre de visites
[illegible]	15
[illegible]	7
[illegible]	61
[illegible]	62
[illegible]	21
[illegible]	102
[illegible]	37
[illegible]	0
[illegible]	0
[illegible]	0
[illegible]	10
[illegible]	37
[illegible]	21
[illegible]	31
[illegible]	26
[illegible]	98
[illegible]	33
[illegible]	1
TOTAL	562

CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES À VISITER

- Détenir un permis de port de titre depuis plus de deux ans;

- Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq ans ou plus.

MÉTHODE DE SÉLECTION

Par région, selon le code postal.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, 562 visites de vérification professionnelle ont été effectuées. L'objectif prévu en début d'exercice était de 600 visites. Cependant au mois d'août 2000, les administrateurs ont décidé de ralentir le rythme des visites d'inspection professionnelle. Un des deux postes d'inspecteur-enquêteur a été aboli et les ressources humaines et financières affectées à l'inspection professionnelle ont donc été considérablement diminuées. À la fin de l'exercice, cinq cent soixante-deux (562) états de vérification ont été dressés, ce qui représente 93.67 % de l'objectif visé en début d'exercice.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le comité d'inspection professionnelle a transmis vingt-neuf (29) recommandations au Bureau. Ces dernières ont été approuvées par le Bureau et se répartissent ainsi :

Deux (2) recommandations concernaient deux (2) membres dont la maîtrise des valeurs requises et de leur influence sur l'exercice de la profession a été démontrée.

Neuf (9) recommandations concernaient quatre-vingt-douze (92) membres dont la maîtrise des valeurs requises pour l'exercice de la profession a été établie et qui ont démontré une compréhension approfondie des notions abordées.

Neuf (9) recommandations concernaient quatre cent deux (402) membres dont la maîtrise des valeurs requises pour l'exercice de la profession a été établie.

Neuf (9) recommandations concernaient soixante-six (66) membres qui avaient intégré les valeurs requises pour l'exercice de la profession, mais qui nécessitaient un suivi en raison du manque de profondeur et de compréhension des notions abordées.

COMPOSITION DU COMITÉ

Chantale Pinard, H.D., présidente
Manon Boucher, H.D.
Monique Cardin, H.D.
Caroline Lavoie, H.D.
Guylaine Racine, H.D.
Lynne-Renée Houle, secrétaire du comité
Carolle Bujold, H.D., inspecteur

COMITÉ DES PUBLICATIONS

Le mandat du comité des publications est de favoriser le maintien et l'amélioration de la compétence professionnelle des membres de l'OHDQ.

Pour y parvenir, le comité doit voir à :

- la réalisation de la revue *L'Explorateur* comme véhicule d'information à vocation scientifique, selon les règles et normes établies par le Bureau;

- la production de tout autre imprimé;

- la réalisation de tout autre mandat spécifié par le Bureau.

Au cours de l'exercice, le comité des publications a rendu possible la production des quatre numéros de la revue scientifique *L'Explorateur*, publiés en avril, juillet, octobre 2000 et janvier 2001. Les thèmes scientifiques de ces quatre numéros étaient respectivement la gérontologie, l'informatique au service de l'hygiéniste dentaire, l'adolescent et la recherche.

Outre ces quatre numéros, le comité a conçu deux nouvelles fiches éducatives traitant de la carie du biberon et de la succion du pouce. Ces fiches d'information sont destinées aux clients et peuvent être reproduites facilement par le professionnel.

Le comité des publications a tenu huit réunions au cours de l'exercice 2000-2001.

COMPOSITION DU COMITÉ

Caroline Boudreault, H.D.
Sara Cavalière, H.D.
Martine Plante, H.D.

PERSONNE-RESSOURCE

Lynne-Renée Houle, secrétaire du comité

COMITÉ DE FORMATION CONTINUE ET PROFESSIONNELLE (CFCP)

Le comité de formation continue et professionnelle voit à l'élaboration de programmes permettant aux hygiénistes dentaires d'améliorer et d'actualiser leurs connaissances.

À cette fin, le comité a procédé à la préparation et à la réalisation du congrès 2000, qui a eu lieu les 20, 21 et 22 octobre 2000 à l'Hôtel Gouverneur de Saint-Hyacinthe. Quelque 693 hygiénistes dentaires ont participé à ce congrès soit 19,1 % du tableau des membres. Sous le thème « Cap sur l'avenir, naviguons vers un nouvel horizon », l'événement offrait un programme scientifique très stimulant pour les participants. En effet, la programmation était diversifiée et bien adaptée à l'exercice des hygiénistes dentaires. Parmi les sujets abordés, on comptait : les pathologies des muqueuses, les drogues d'abus, la contamination des conduites d'eau, la stomatite prothétique, les soins dentaires des personnes âgées en perte d'autonomie, la carie de la petite enfance, l'implantologie, l'alimentation des personnes âgées, la parodontie, les hautes technologies et la pharmacothérapie. En plus, des ateliers pratiques sur le RCR, la caméra intrabuccale, l'aiguisage des instruments, la communication au patient et l'entretien des équipements dentaires ont fait le bonheur des participants et ont complété à merveille la programmation scientifique offerte.

Deux personnalités ont rendu hommage aux hygiénistes dentaires pour le 25e anniversaire de la profession lors de ce congrès, soit Dre Esther Wilkins, pionnière de la profession et auteure du livre de référence le plus important pour la profession, qui a prononcé la conférence d'ouverture du congrès et la ministre d'État de la Santé et des Services Sociaux du Québec, Mme Pauline Marois.

Enfin, vingt-sept exposants ont participé à ce rendez-vous scientifique, treize commanditaires s'y sont associés et plus de vingt-six bénévoles y ont consacré de nombreuses heures pour assurer le bon déroulement de l'activité. Enfin, le programme scientifique a été rehaussé par la présentation de tables cliniques sur la prévention et l'éducation où une vingtaine d'hygiénistes dentaires ont présenté le matériel éducatif qu'ils avaient créé. Cette activité, qui connaît une popularité croissante, est une puissante source d'inspiration et de motivation pour les participants au congrès, grâce à la qualité remarquable et unique des projets qui y sont présentés. Félicitations à tous les participants pour avoir si bien su transmettre leur passion. L'éducation et la prévention, c'est notre affaire ! Enfin le thème du congrès et de la soirée d'animation était la croisière.

Au cours de l'hiver 2001, le CFCP a organisé une série d'ateliers pratiques sur la caméra intrabuccale en collaboration avec la compagnie Patterson Dentaire Canada inc. Quatre ateliers ont

Participation des hygiénistes dentaires aux activités de formation continue depuis 1993

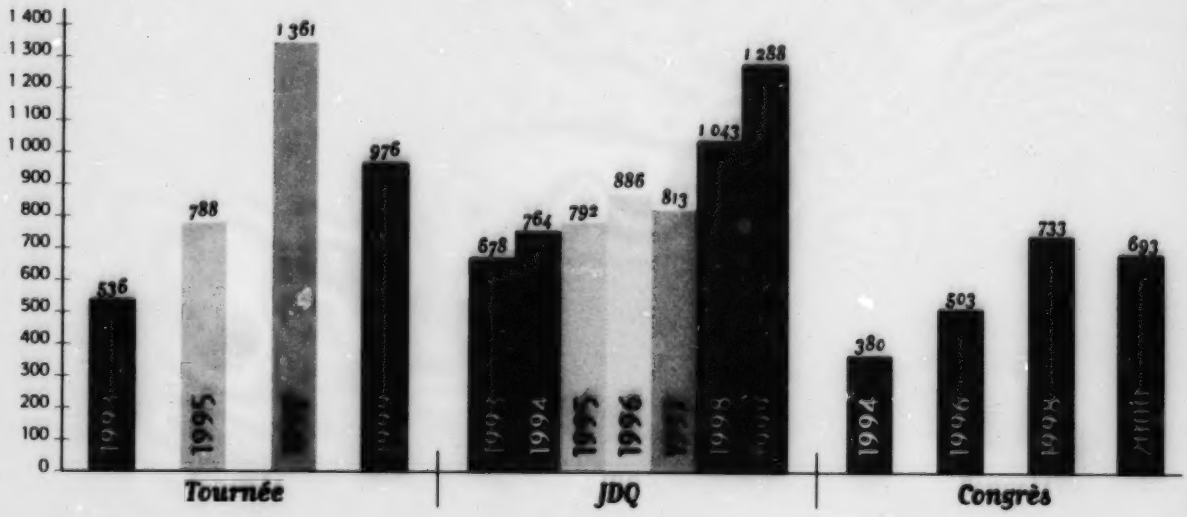

été offerts à Montréal les 3 février et 17 mars 2001 et quatre autres à Québec les 17 et 24 février 2001. La formule d'ateliers pratiques étant grandement appréciée des membres, le comité prépare actuellement une nouvelle série d'ateliers pratiques sur deux nouvelles technologies, laquelle devrait être offerte à l'automne 2001.

Le comité a également collaboré à l'organisation des Journées Dentaires du Québec 2000 et 2001, par l'entremise du représentant délégué au comité organisateur des JDQ.

Enfin, le comité travaille actuellement à la préparation du prochain cours en régions prévu pour l'automne 2001. Le cours portera sur la psychologie appliquée à l'exercice des hygiénistes dentaires. Le cours sera présenté dans neuf régions du Québec du 8 septembre au 8 décembre 2001. Les villes hôtes seront Rouyn-Noranda, Chicoutimi, Rimouski, Trois-Rivières, Gatineau, Sherbrooke, Mirabel, Québec et Montréal.

Le comité de formation continue et professionnelle a tenu six réunions au cours de l'exercice 2000-2001.

COMPOSITION DU COMITÉ
Christiane Lévesque, H.D.
Anne-Marie Shelton, H.D.
Christine Thibault, H.D., B. Sc.

PERSONNE-RESSOURCE
Lynne-Renée Houle, secrétaire du comité

COMITÉ DE DISCIPLINE

En vertu de l'article 116 du Code des professions du Québec, le Comité de discipline a pour mandat de décider de toute plainte formulée à l'encontre d'un membre pour une infraction que ce dernier a commise en regard des dispositions du Code des professions, de la loi constituant son ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

Trois plaintes ont été déposées devant le Comité de discipline le 22 janvier 2001. Le comité tiendra trois auditions le 6 avril 2001.

COMPOSITION DU COMITÉ
Me Jean-Jacques Gagnon, président
Louise Bourassa, H.D., membre
Marc Johnson, H.D., membre
Hélène St-Cyr, H.D., membre
Lyne Trottier, H.D., membre
Suzie Prince, M.B.A., Adm.A., Secrétaire

COMITÉ DES BOURSES

Le comité des bourses veille à l'application du programme de bourses et exécute tout mandat spécifié par le Bureau à cet effet.

Par son programme de bourses, l'OHDQ désire reconnaître, valoriser et encourager les hygiénistes dentaires qui se dépassent, visent l'excellence et contribuent au rayonnement et au développement de la profession. À cet effet, le programme de bourses est composé des trois volets suivants :

1) Méritas institutionnel
Par cette bourse, l'OHDQ honore l'une des meilleures réussites académiques en techniques d'hygiène dentaire au Québec.

2) Bourse de perfectionnement
Par cette bourse, l'OHDQ vise à reconnaître les efforts déployés par des hygiénistes dentaires dans le domaine de la recherche ou des études avancées.

3) Prix du lecteur
Par l'octroi de cette bourse, l'OHDQ vise à encourager les hygiénistes dentaires à effectuer des recherches et à publier des articles scientifiques dans la revue *L'Explorateur* de l'OHDQ.

LAURÉATS 2000-2001
Méritas institutionnel
Le comité s'est réuni une seule fois au cours du dernier exercice et a déterminé les huit finalistes pour le Méritas institutionnel par le biais de la compilation des moyennes générales des étudiants au terme de leurs études. Les huit finalistes de l'exercice 2000-2001 sont :

Collège de Chicoutimi :	M^me^ Julie Petitpas
Collège Édouard-Montpetit :	M^me^ Jacinthe Proulx
Collège F.-X.-Garneau :	M^me^ Sylvie Émond
Collège John-Abbott :	M^me^ Christine Pasch
Collège de Maisonneuve :	M^me^ Stéphanie Poulin
Collège de l'Outaouais :	M^me^ Fannie Villemure
Collège de Saint-Hyacinthe :	M^me^ Isabelle Hubert
Collège de Trois-Rivières :	M^me^ Dominique Moisan

Le comité a procédé à un tirage au sort parmi ces finalistes afin de déterminer le gagnant. Le hasard a favorisé M^me^ Julie Petitpas, H.D., diplômée du Collège de Chicoutimi. À titre de récipiendaire du Méritas institutionnel pour l'exercice 2000-2001, M^me^ Petitpas a reçu une bourse de 500 $. Nos plus sincères félicitations à M^me^ Petitpas pour l'obtention de cette distinction.

Bourse de perfectionnement
Le comité a décerné la bourse de perfectionnement à M^me^ France Lavoie, H.D., pour ses études de deuxième cycle et ses recherches scientifiques sur la succion du pouce. M^me^ Lavoie a

donc obtenu une bourse de 1000 $ qui lui a été décernée le 22 octobre 2000 à Saint-Hyacinthe dans le cadre du congrès provincial de l'OHDQ.

Prix du lecteur

Le comité a décerné le Prix du lecteur à M^me^ Annick Ducharme, H.D., pour son article « l'ulcère buccal » publié dans la revue *L'Explorateur* du mois de juillet 1999. M^me^ Ducharme a donc obtenu un forfait santé d'une valeur de 500 $. Félicitations à M^me^ Ducharme pour la qualité de son article et les efforts qu'elle a déployés afin d'actualiser les connaissances de ses collègues.

COMPOSITION DU COMITÉ

Johanne Côté, H.D., présidente
Lucie Bonin, H.D., administratrice
Belle-Shéba Lavoie, H.D., administratrice
Louise Carpentier, administratrice nommée

PERSONNE-RESSOURCE

Suzie Prince, M.B.A., Adm. A., Directrice générale et secrétaire

Dans l'ordre habituel : M^me^ Belle-Sheba Lavoie, H.D., administratrice et membre du comité des bourses de l'OHDQ, M^me^ Annick Ducharme, H.D, récipiendaire du Prix du lecteur et la présidente de l'Ordre, M^me^ Johanne Côté, H.D..

Dans l'ordre habituel : M^me^ Lucie Bonin, H.D., administratrice et membre du comité des bourses de l'OHDQ, M^me^ France Lavoie, H.D., récipiendaire de la bourse de perfectionnement et la présidente de l'Ordre, M^me^ Johanne Côté, H.D..

COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

Le comité des équivalences a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence, conformément aux normes réglementaires en vigueur, et de formuler ses recommandations au Bureau.

Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni à six reprises.

Au 1^er^ avril 2000, trente-neuf dossiers étaient ouverts. Au cours de l'exercice 2000-2001, le comité a reçu vingt-quatre nouvelles demandes d'équivalence de diplôme et de formation et a procédé à vingt-trois fermetures de dossiers. La formation et le diplôme de vingt-trois personnes ont été jugés non équivalents et douze équivalences de diplôme et de formation ont été reconnues.

Au 31 mars 2001, le comité avait analysé tous les dossiers et vingt-huit dossiers étaient toujours ouverts.

COMPOSITION DU COMITÉ

Jocelyne Long, H.D.
Maryse Quesnel, H.D.

PERSONNE-RESSOURCE

Suzie Prince, M.B.A., Adm. A., Directrice générale et secrétaire

RAPPORT DU SYNDIC

En plus d'enquêter sur les plaintes déposées contre les hygiénistes dentaires, le syndic a le pouvoir d'enquêter sur toutes les plaintes logées contre des personnes autres que des hygiénistes dentaires qui poseraient des actes de médecine dentaire délégués aux hygiénistes dentaires. Il a aussi le droit de faire de la conciliation entre les parties impliquées dans un dossier.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le syndic a complété le dossier de pratique illégale et d'usurpation de titre en cours à la fin de l'exercice précédent, l'intimé s'étant réinscrit au tableau des membres de l'OHDQ. Quant au dossier de pratique illégale en suspens, il a également été complété.

De plus, au cours de l'exercice 2000-2001, sept plaintes ont été déposées au syndic de l'OHDQ, soit :

- Un dossier pour pratique illégale a été ouvert puis complété;
- Deux dossiers pour pratique illégale et usurpation de titre ont été ouverts puis complétés;
- Un dossier pour usurpation de titre a été ouvert puis complété;
- Trois dossiers pour actes dérogatoires ont été ouverts puis transférés au comité de discipline.

De plus, en juin 2000, le syndic a assisté à une réunion du Conseil interprofessionnel du Québec portant sur le Régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et a produit un rapport sur la question au Bureau des administrateurs de l'OHDQ.

Au cours de l'exercice, le syndic s'est assuré que les personnes qui ne s'étaient pas réinscrites au tableau des membres de l'OHDQ au 1er avril 2000 n'exerçaient plus la profession d'hygiéniste dentaire. Il a également vérifié que toutes les personnes qui avaient bénéficié d'un congé de maternité se réinscrivent au tableau des membres de l'Ordre avant leur retour au travail.

SYNDIC
Louise Hébert, H.D.

SYNDIC ADJOINT
Ginette Garceau, H.D.

COMITÉ D'ORIENTATION STRATÉGIQUE ET POLITIQUE (COSP)

Le mandat du COSP est de veiller à l'application, à l'adaptation et à la mise à jour du plan stratégique.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le comité s'est réuni à huit reprises dans le cadre des réunions du comité administratif.

Durant le dernier exercice, l'Ordre a poursuivi la mise en œuvre de son ambitieux plan stratégique 1998-2001. Le comité a coordonné la réalisation des activités prévues dans le plan stratégique et, à cette fin a :

- Coordonné la réalisation de projets d'éducation pour le grand public dans le cadre du programme de banque de références professionnelles;
- Consulté des groupes d'aînés et les responsables de certains regroupements d'immigrants;
- Assuré une veille technologique;
- Poursuivi ses échanges avec des groupes de membres;
- Valorisé l'apport des partenaires privilégiés;
- Procédé à l'inscription des coordonnées de l'OHDQ dans les annuaires téléphoniques de la province;
- Élaboré les activités provinciales pour les années 2001 et 2002;
- Produit une troisième édition du cahier éducatif;
- Coordonné la production de matériel d'identification pour l'hygiéniste dentaire, dont des tablettes de références professionnelles et des cartes professionnelles;
- Analysé différents documents législatifs;
- Étoffé l'argumentaire de l'Ordre dans différents dossiers politiques et stratégiques;
- Planifié la production d'un dépliant promotionnel sur la profession et une offre de service pour le secteur public.

COMPOSITION DU COMITÉ :
Johanne Côté, H.D., présidente
Agathe Bergeron, H.D., vice-présidente
Gisèle Choquette, H.D., trésorière
Annie Deguire, H.D., administratrice
Pierre Brazé, administrateur nommé
Suzie Prince, M.B.A., Adm.A., Directrice générale et secrétaire

COMITÉ DE RÉVISION

Le comité n'a pas siégé au cours du dernier exercice se terminant au 31 mars 2001.

COMPOSITION DU COMITÉ
Julie Drolet, H.D.
Martine Paré, H.D.
Pierre Brazé, administrateur nommé
Louise Carpentier, administratrice nommée
Marie-Claude Giraudo, administratrice nommée

COMITÉ DE LA FORMATION DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

En vertu du règlement sur le comité de la formation des hygiénistes dentaires entré en vigueur le 18 septembre 1997, un comité de la formation a été institué au sein de l'OHDQ. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le comité s'est réuni à deux reprises.

Le processus d'équivalence de diplôme et de formation, l'Accord sur le Commerce Intérieur, les préalables exigés pour l'admission au programme collégial, la formation des maîtres, le développement de programmes d'études avancées pour les hygiénistes dentaires et la mise sur pied d'un cours d'appoint en orthodontie figurent parmi les sujets étudiés par le comité au cours de l'exercice.

COMPOSITION DU COMITÉ
Marie Corriveau, H.D., membre représentant l'OHDQ et présidente du comité (jusqu'en janvier 2001)
Manon Campagna, H.D., membre représentant l'OHDQ et

présidente du comité depuis janvier 2001
Valérie Jomphe, H.D., membre représentant l'OHDQ (à partir de janvier 2001)
Maryse Quesnel, H.D., membre représentant la Fédération des cégeps
Louise Trudel, membre représentant la Fédération des cégeps
Jean-Pierre Fons, membre représentant le ministère de l'Éducation du Québec
Suzie Prince, M.B.A, Adm.A., Secrétaire du comité

RAPPORT DES ÉLECTIONS

Président(e)
En mai 2000, le mandat d'un an de la présidente venait à échéance. Le mode d'élection à la présidence étant le suffrage des administrateurs élus, les membres du Bureau ont élu par acclamation, lors de la réunion du Bureau du 19 mai 2000, M^me^ Johanne Côté, H.D., au poste de présidente de l'OHDQ pour l'exercice 2000-2001 et ce, conformément à l'article 64 du Code des professions du Québec.

Administrateurs
Les mandats de cinq administrateurs venaient à échéance en mai 2000. Les membres de l'Ordre devaient donc procéder à la présentation de collègues hygiénistes dentaires pour combler un poste dans les régions 05 et 16 (Estrie et Montérégie), un poste dans les régions 14 et 15 (Lanaudière et Laurentides), un poste dans les régions 07 et 08 (Outaouais et Abitibi-Témiscamingue) et deux postes dans les régions 06 et 13 (Montréal et Laval).

À la clôture de la période de mises en candidature le 5 avril 2000, une hygiéniste dentaire était proposée dans les régions 05 et 16 (Estrie et Montérégie), soit M^me^ Belle-Sheba Lavoie, une hygiéniste dentaire était proposée dans les régions 14 et 15 (Lanaudière et Laurentides), soit M^me^ Johanne Côté, une hygiéniste dentaire était proposée dans les régions 07 et 08 (Outaouais et Abitibi-Témiscamingue), soit M^me^ Paule Trépanier et une hygiéniste dentaire était proposée dans les régions 06 et 13 (Montréal et Laval), soit M^me^ Elaine Picard. Un seul poste étant disponible dans chacune de ces régions et une seule candidature y ayant été déposée, M^mes^ Belle-Shéba Lavoie, Johanne Côté, Paule Trépanier et Élaine Picard ont été élues par acclamation, et ce, pour un mandat de trois ans se terminant au printemps 2003.

À la clôture de la période de mises en candidature, un poste était toujours vacant dans les régions 06 et 13 (Montréal et Laval). Lors de leur réunion du 24 novembre 2000, les administrateurs du Bureau ont procédé à la nomination de M^me^ Annie Lapointe, H.D., pour combler le poste vacant, et ce, conformément à l'article 77 du Code des professions du Québec. Le mandat de M^me^ Lapointe, qui est de trois ans, se termine au printemps 2003.

Les administrateurs élus jusqu'au printemps 2003 lors des élections 2000 sont donc :

RÉGIONS 05 ET 16	Belle-Sheba Lavoie, H.D.
RÉGIONS 14 ET 15	Johanne Côté, H.D.
RÉGIONS 07 ET 08	Paule Trépanier, H.D.
RÉGIONS 06 ET 13	Élaine Picard, H.D.
	Annie Lapointe, H.D.

SECRÉTAIRE D'ÉLECTION
Suzie Prince, M.B.A., Adm.A.

REGISTRE DES ÉTUDIANTS 2000-2001

Montant d'abonnement : 25,00 $ plus taxes

Cégep		
Chicoutimi	:	5
Édouard-Montpetit	:	17
François-Xavier-Garneau	:	31
John Abbott	:	14
Maisonneuve	:	26
Outaouais	:	11
Saint-Hyacinthe	:	17
Trois-Rivières	:	8
Autres (Ontario)	:	1
Total :	:	130

RAPPORT DES ADMISSIONS

TABLEAU DES MEMBRES

Nombre de membres au 31 mars 2000:	3 565
Nombre d'inscriptions et de réinscriptions au tableau au cours de l'exercice :	347
Nombre de radiations du tableau au cours de l'exercice, en vertu de l'article 86 l,i :	(245)
Nombre de membres inscrits au 31 mars 2001	3 667

Il est à noter qu'au cours de l'exercice, le Bureau a procédé à la délivrance de deux cent quarante-sept (247) permis, conformément à l'article 40 du Code des professions. Un permis temporaire a été délivré en 2000-2001, et ce, en vertu de l'article 41.

Les 3 667 membres en règle que compte l'OHDQ au 31 mars 2001 se répartissent dans les catégories suivantes : 3 662 membres actifs (dont 222 diplômés au cours de l'exercice) et 5 membres à vie.

Les femmes, au nombre de 3 616, sont majoritaires au sein de l'organisation, tandis que les 51 hommes inscrits représentent 1,39 % des membres.

RÉPARTITION DES MEMBRES

La répartition des membres selon les régions électorales, abstraction faite des 39 membres hors Québec, était la suivante :

Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine :	136
Estrie et Montérégie :	957
Lanaudière et Laurentides :	465
Mauricie/Bois-Francs :	315
Montréal et Laval :	774
Outaouais et Abitibi-Témiscamingue :	254
Québec et Chaudière-Appalaches :	562
Saguenay/Lac-Saint-Jean et Nord-du-Québec :	165

La répartition des membres dans chacune des dix-sept régions administratives du Québec était la suivante :

Bas-Saint-Laurent (01) :	62
Saguenay/Lac Saint-Jean (02) :	155
Québec (03) :	377
Mauricie/Bois-Francs (04) :	194
Estrie (05) :	106
Montréal (06) :	605
Outaouais (07) :	199
Abitibi/Témiscamingue (08) :	55
Côte-Nord (09) :	47
Nord-du-Québec (10) :	10
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (11) :	27
Chaudière/Appalaches (12) :	185
Laval (13) :	169
Lanaudière (14) :	225
Laurentides (15) :	240
Montérégie (16) :	851
Centre-du-Québec (17) :	121
Hors Québec (99) :	39

COTISATION 2000-2001

Pour l'exercice 2000-2001, les montants de la cotisation, selon les catégories, se répartissaient comme suit :

Membres actifs : 245,00 $
cotisation annuelle régulière

Membres nouvellement diplômés : 122,50 $
50 % de la cotisation annuelle régulière

Membres à vie : Nil

Toutes taxes applicables étant calculées en sus.

Ces montants étaient payables au plus tard le 31 mars 2000.

Les 3 667 membres en règle que compte l'OHDQ au 31 mars 2001 se répartissent dans les catégories suivantes : 3 662 membres actifs (dont 222 diplômés au cours de l'exercice) et 5 membres à vie.

Les femmes, au nombre de 3 616, sont majoritaires au sein de l'organisation, tandis que les 51 hommes inscrits représentent 1,39 % des membres.

RÉPARTITION DES MEMBRES

La répartition des membres selon les régions électorales, abstraction faite des 39 membres hors Québec, était la suivante :

Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine :	136
Estrie et Montérégie :	957
Lanaudière et Laurentides :	465
Mauricie/Bois-Francs :	315
Montréal et Laval :	774
Outaouais et Abitibi-Témiscamingue :	254
Québec et Chaudière-Appalaches :	562
Saguenay/Lac-Saint-Jean et Nord-du-Québec :	165

La répartition des membres dans chacune des dix-sept régions administratives du Québec était la suivante :

Bas-Saint-Laurent (01) :	62
Saguenay/Lac Saint-Jean (02) :	155
Québec (03) :	377
Mauricie/Bois-Francs (04) :	194
Estrie (05) :	106
Montréal (06) :	605
Outaouais (07) :	199
Abitibi/Témiscamingue (08) :	55
Côte-Nord (09) :	47
Nord-du-Québec (10) :	10
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (11) :	27
Chaudière/Appalaches (12) :	185
Laval (13) :	169
Lanaudière (14) :	225
Laurentides (15) :	240
Montérégie (16) :	851
Centre-du-Québec (17) :	121
Hors Québec (99) :	39

COTISATION 2000-2001

Pour l'exercice 2000-2001, les montants de la cotisation, selon les catégories, se répartissaient comme suit :

Membres actifs : 245,00 $
cotisation annuelle régulière

Membres nouvellement diplômés : 122,50 $
50 % de la cotisation annuelle régulière

Membres à vie : Nil

Toutes taxes applicables étant calculées en sus.

Ces montants étaient payables au plus tard le 31 mars 2000.

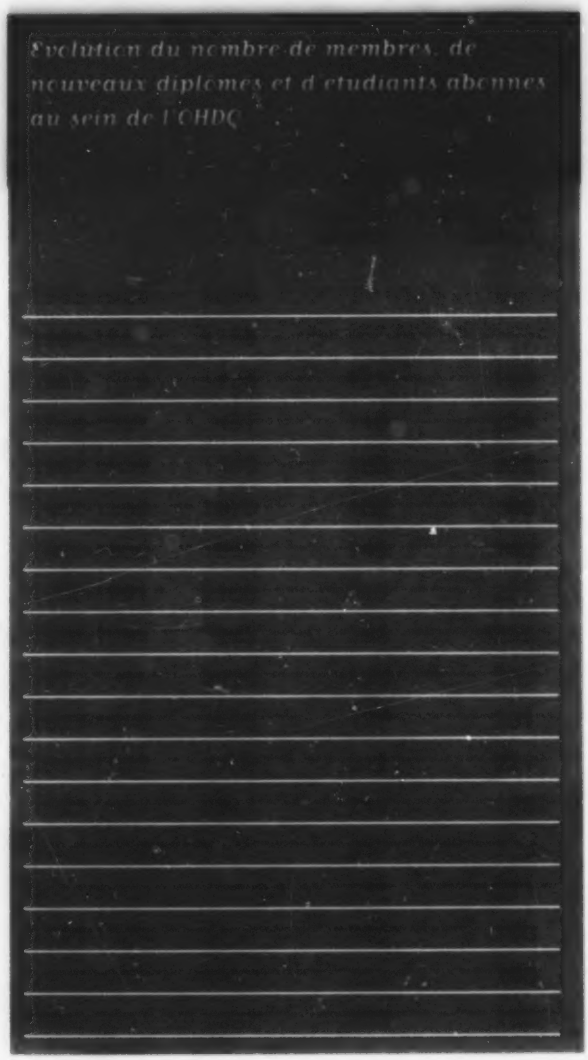

du vérificateur

...res du Québec

J'ai vérifié le bilan de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** au 31 mars 2001 ainsi que les états des revenus et dépenses, des surplus cumulés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

François Ménard, c.a.

François Ménard, C.A., CMA, M. Fisc.

Montréal, le 10 mai 2001

REVENUS ET DÉPENSES

Exercice terminé le 31 mars 2001

	2001		2000
	Budget	**Réel**	**Réel**
Revenus			
Cotisations des membres actifs	818 300 $	818 790 $	789 635 $
Cotisations des membres nouveaux diplômés	26 582	27 195	28 542
Abonnements des étudiants	3 125	3 475	3 650
Droits d'admission	12 050	12 400	13 050
Droits de réadmission	31 395	34 155	35 880
Droits d'équivalence	2 000	2 625	3 000
Formation continue	90 529	92 957	13 415
Revenus sur publications	42 720	44 266	33 966
Revenus de placements	50 000	82 433	69 604
Divers	1 400	3 833	4 846
	1 078 101	1 122 129	995 588
Dépenses			
Administration générale (Annexe 1)	476 448 $	479 402 $	470 992 $
Bureau (Annexe 2)	22 625	20 432	21 397
Comité administratif (Annexe 3)	39 950	40 913	30 354
Comité d'inspection professionnelle (Annexe 4)	132 000	120 525	141 774
Comité de formation continue (Annexe 5)	103 850	94 531	39 715
Comité des équivalences (Annexe 6)	1 275	902	1 057
Comité des publications (Annexe 7)	82 000	65 332	69 787
Plan stratégique (Annexe 8)	116 400	107 024	47 646
Comité de discipline et syndic (Annexe 9)	11 875	6 122	16 976
	986 423	935 183	839 698
Excédent des revenus sur le dépenses *(des dépenses sur les revenus)*	91 678 $	186 946 $	155 890 $

SURPLUS CUMULÉS

Exercice terminé le 31 mars 2001

	Surplus affectés aux immobilisations	**Surplus non affectés**	**2001**	**2000**
Solde au début de l'exercice	20 918 $	995 044 $	1 015 962 $	860 072 $
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	(17 047)	203 993	186 946	155 890
Investissements en immobilisations	31 015	(31 015)	---	---
Solde à la fin de l'exercice	34 886 $	1 168 022 $	1 202 908	1 015 962 $

BILAN — 31 mars 2001

Actif	**2001**	**2000**
Court terme		
Encaisse	220 648 $	634 394 $
Placements temporaires (note 3)	1 045 368	888 707
Débiteurs	17 131	22 633
Intérêts à recevoir	12 268	---
Frais imputables au prochain exercice	48 342	105 534
	1 343 757	1 651 268
Placements (note 3)	451 783	344 412
Immobilisations (note 4)	34 886	20 918
	1 830 426 $	2 016 598 $
Passif		
Court terme		
Créditeurs (note 6)	121 797 $	57 868 $
Revenus perçus d'avance	505 721	942 768
	627 518	1 000 636
Surplus cumulés		
Surplus affectés aux immobilisations	34 886	20 918
Surplus non affectés	1 168 022	995 044
	1 202 908	1 015 962
	1 830 426 $	2 016 598 $

Au nom du conseil d'administration

Administrateurs

EVOLUTION DES LIQUIDITÉS — 31 mars 2001

Exploitation	**2001**	**2000**
Excédent des revenus sur les dépenses	186 946 $	155 890 $
Élément hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	17 047	7 378
	203 993	163 268
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	5 502	(10 333)
Intérêts à recevoir	(12 268)	11 689
Frais imputables au prochain exercice	57 192	(31 814)
Créditeurs	63 929	(29 354)
Revenus perçus d'avance	(437 047)	60 887
	(322 692)	1 075
	(118 699)	164 343
Investissement		
Acquisition de placements	(107 371)	(344 412)
Acquisition d'immobilisations	(31 015)	(13 247)
	(138 386)	(357 659)
Variation des liquidités	(257 085)	(193 316)
Liquidités au début	1 523 101	1 716 417
Liquidités à la fin (note 7)	1 266 016 $	1 523 101 $

1. *Statut et nature des activités*
L'Ordre est constitué en vertu du Code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec.

2. *Principales conventions comptables*
Placements temporaires
Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Immobilisations
Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants:

	Taux
Mobilier de bureau et équipement	10 %
Micro-ordinateur	33 %

Reconnaissance des revenus
Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus perçus d'avance.

Composition des liquidités
Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse (découvert bancaire) et les dépôts à vue. Les quasi-espèces comprennent les placements détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non ceux détenus à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent les placements dont la valeur ne risque pas de changer d'une façon significative. Aucun placement détenu sous forme d'action n'est inclus dans les quasi-espèces.

Utilisation d'estimation
La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses.

3. *Placements*
Les placements sont constitués de certificats de placements garantis, ainsi que d'obligations et d'unités de fiducie en bourse. La valeur marchande est de 1 492 824 $ au 31 mars 2001 (1 191 804 $ au 31 mars 2000). Les obligations cotées en bourse portent intérêts à des taux variant de 4.50 % à 9.95 %.

4. *Immobilisations*

	Coût	Amortissement cumulé	2001 Valeur comptable	2000 Valeur comptable
Mobilier de bureau et équipement	42 913 $	32 803 $	10 110 $	10 561 $
Micro-ordinateur	43 313	18 537	24 776	10 357
	86 226 $	51 340 $	34 886 $	20 918 $

5. *Emprunt de banque*
L'Ordre dispose d'une marge de crédit de 50 000 $ renouvelable annuellement. Tout emprunt bancaire relatif à cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1% et est garanti par un transport général des créances.

6. *Créditeurs*

	2001	2000
Créanciers	55 952 $	7 151 $
Déductions à la source	29 830	28 238
Frais courus	17 510	3 648
Salaires courus	18 505	18 831
	121 797 $	57 868 $

7. *Composition des liquidités*

Encaisse	220 648 $	634 394 $
Placements temporaires	1 045 368	888 707
	1 266 016 $	1 523 101 $

8. *Engagements contractuels*
L'Ordre s'est engagé par contrat de bail de 64 mois depuis le 1er mai 1998. Le loyer global minimum à payer suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres se chiffre à 239 117 $. Le solde de l'engagement au 31 mars 2001 s'établit à 119 560 $. Les paiements à effectuer au cours des trois (3) prochains exercices sont les suivants:
2002 - 49 473 $; 2003 - 49 473 $; 2004 - 20 614 $

9. *Chiffres comparatifs*
Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

31 mars 2001

	2001		2000
	Budget	**Réel**	**Réel**
Annexe 1 - Administration générale			
Salaires et avantages sociaux	230 000 $	229 241 $	249 869 $
Abonnements	2 000	1 189	1 928
Agrément dentaire	9 200	9 200	9 200
Assurances générales et taxes	9 500	9 143	9 225
Assurance responsabilité	31 993	30 633	30 633
Conseil interprofessionnel du Québec	12 725	12 725	12 680
Cotisations et affiliations	480	106	320
Entretien et réparations - équipements	3 500	1 496	1 101
Formation de personnel	4 000	937	3 222
Fournitures de bureau et papeterie	6 700	5 008	3 508
Frais d'imprimerie et photocopies	16 000	13 475	8 001
Frais de déplacements, de séjours et de représentation	2 500	1 823	2 414
Frais divers	1 950	1 694	1 574
Frais de poste et messagerie	13 000	13 682	11 357
Logiciel et fournitures informatique	7 000	2 117	10 993
Intérêts et frais bancaires	7 500	6 139	4 283
Location d'équipements	9 000	7 996	8 160
Loyer et frais incidents	49 500	49 472	49 472
Rapport annuel	9 400	9 340	11 096
Services professionnels	37 000	47 320	24 295
Téléphone et service téléphonique	10 500	9 619	10 283
Amortissement des immobilisations	---	17 047	7 378
Acquisition d'immobilisations	3 000	---	---
	476 448 $	479 402 $	470 922 $
Annexe 2 - Bureau			
Honoraires de présence	9 000 $	6 589 $	7 518 $
Frais de déplacement	10 000	10 532	11 166
Frais de repas	1 725	1 234	1 683
Conférences téléphoniques	1 000	1 012	236
Divers	900	1 065	794
	22 625 $	20 432 $	21 397 $
Annexe 3 - Comité administratif			
Salaire de la présidente	34 000 $	36 285 $	26 556 $
Déplacement et représentation	2 500	2 323	1 284
Honoraires de présence	2 000	1 090	950
Frais de déplacement du comité	1 000	899	884
Divers	450	316	680
	39 950 $	40 913 $	30 354 $
Annexe 4 - Comité d'inspection professionnelle			
Honoraires des inspecteurs	95 000 $	88 624 $	109 431 $
Honoraires du comité	3 500	2 700	2 250
Frais de déplacement	25 000	21 750	23 393
Poste et messagerie	7 000	6 535	5 588
Divers	1 500	916	1 112
	132 000 $	120 525 $	141 774 $

	2001		2000
	Budget	**Réel**	**Réel**
Annexe 5 - Comité de formation continue			
Honoraires du comité	1 900 $	1 560 $	2 115 $
Tournée de formation continue	---	---	30 673
Congrès	96 350	90 526	---
Frais de déplacement	3 500	2 007	6 893
Divers	2 100	438	34
	103 850 $	94 531 $	39 715 $
Annexe 6 - Comité des équivalences			
Honoraires du comité	1 200 $	900 $	1 050 $
Divers	75	2	7
	1 275 $	902 $	1 057 $
Annexe 7 - Comité des publications			
Honoraires du comité	1 200 $	1 150 $	950 $
Divers	700	500	390
L'Explorateur			
Frais de production	50 000	41 778	47 497
Frais de poste	11 000	9 211	9 089
Honoraires des pigistes	100	---	84
Mots d'Ordre			
Frais de production	9 000	4 558	5 627
Frais de poste	10 000	8 135	6 150
	82 000 $	65 332	69 787 $
Annexe 8 - Plan stratégique			
Honoraires du comité	2 000 $	1 024 $	241 $
Honoraires professionnels	2 000	---	3 500
Frais de déplacement - tournée Cégeps	3 000	2 546	2 144
Imprimerie	8 500	4 806	6 016
Projet - Code des professions et formation	2 900	2 805	2 221
Projet - épinglettes	1 000	843	2 042
Projet - annuaire	---	---	10 492
Projet - placement Média	5 000	5 124	---
Projet - album 25e anniversaire	5 000	20 401	---
Projet - informatique	25 000	10 000	---
Projet - Internet	6 000	4 345	13 750
Projet - documents promotionnels	40 000	38 217	---
Projet - autres	16 000	16 913	7 240
	116 400 $	107 024 $	47 646 $
Annexe 9 - Comité de discipline et syndic			
Honoraires du comité	3 000 $	1 750 $	3 400 $
Frais de déplacement	500	367	946
Honoraires professionnels	8 000	3 961	12 393
Divers	375	44	237
	11 875 $	6 122 $	16 976 $